



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC de Témiscamingue
Municipalité de Duhamel-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Duhamel-Ouest, tenue à la salle de conférence de l'édifice municipal situé au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest, mercredi le 14 novembre 2018 à 20 h à laquelle

Sont présents : Gilles Laplante, maire suppléant, conseiller # 3
Gilles Lefort, conseiller # 1
Jacques Mayer, conseiller # 2
Hélène Gilbert, conseillère # 5

Est présente également : Lise Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents : Guy Abel, maire
Nathalie Breton, conseillère # 4
Poste vacant, siège # 6

Ordre du jour proposé

1. Ouverture de la séance du conseil, lecture de l'ordre du jour
2. Demandes verbales, 1^{re} période de questions de l'assistance
3. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2018
4. Correspondance et informations :
 - Correspondance
 - EnVERTdeurs, défi 100 milles
 - Vœux du temps des fêtes
 - Demandes d'appui financier
5. Administration
 - Suivi de dossiers
 - Appui à la poursuite du projet piscine municipale
 - Branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de Ville-Marie, route 101 Nord
 - Organisation d'élection municipale
 - Avis de vacance au conseil, siège # 6
 - Budget 2019
 - Planification de la réunion préparatoire du budget
 - Planification de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget
 - Ressources humaines
 - Modification des heures de l'inspecteur des bâtiments adjoint
 - Législation, règlements et affaires juridiques
 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement no. 197 de lotissement
 - Demande d'une indemnité de compensation
6. Sécurité publique
 - Service incendie-Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)
 - Ratification du budget 2019 de la RISIT
 - Prochaine rencontre le 20 novembre 2018
 - Sécurité civile



No de résolution
ou annotation

- Demande d'aide financière- volet 1 du programme d'aide financière-Agence municipale 9-1-1
- Plan de sécurité civile

7. **Ressources financières**

- Dépôt des rapports comparatifs des revenus et dépenses du 1 janvier 2018 au 31 octobre 2018
- État comparatif incluant les prévisions sur mois à venir soit jusqu'au 31-12-2018
- Approbation des dépenses du 1 octobre 2018 au 31 octobre 2018 incluant les salaires et approbation de quelques dépenses de novembre 2018

8. **Affaires nouvelles, 2^e période de questions de l'assistance**

9. **Levée de la séance**

1. **Ouverture de la séance du conseil et adoption de l'ordre du jour**

Le quorum constaté, le maire suppléant débute la rencontre. Il est 20 h 09.

18-11-153

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;

QUE le point «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

2. **Demandes verbales, 1^{re} période de questions de l'assistance**

Nid de poule a réparé sur le chemin du Lac-Laperrière

3. **Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2018**

18-11-154

Le procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2018 ayant été transmis par la poste ou par courriel à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

4. **Correspondance et informations :**

• **Correspondance**

- EnVERTdeurs, défi 100 milles

Le défi a lieu du 1^e décembre au 10 mars, un mille par jour pendant 100 jours consécutifs. Le comité propose de saisir l'opportunité pour inciter les gens à profiter de leur marche pour ramasser des déchets.

Est-ce que la Municipalité de Duhamel-Ouest accepte de déayer la moitié des frais d'inscription soit 10 \$ pour les participants provenant de Duhamel-Ouest?



No de résolution
ou annotation

18-11-155

Les élus félicitent le comité de leur initiative. Par contre, pour le ramassage des déchets, les élus favorisent une activité comme la corvée de nettoyage qu'il y a eu au début de l'été.

Présentement, les ressources sont dirigées vers la Fête des neiges qui se déroulera en janvier 2019.

Étant donné la démission d'Émilise Lessard-Therrien comme élu, est-ce que la Municipalité peut nommer un autre représentant?

Il faudra attendre après l'élection partielle. À suivre...

o Vœux du temps des fêtes

Il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Gilles Lefort
et résolu unanimement par les conseillers;

D'ACCEPTER les forfaits des vœux du temps des fêtes comme suit :

- Le Reflet : un montant de 65 \$ plus les taxes;
- TV-Témis : un montant de 99 \$ plus les taxes.

• Demandes d'appui financier

o Appui financier

Aucune demande

5. Administration

• Suivi de dossiers

o Appui à la poursuite du projet piscine municipale

CONSIDÉRANT la transmission du rapport préliminaire « Développement d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue » lors de la séance du conseil de la MRC, le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE dans ledit rapport, divers scénarios financiers ont été présentés pour donner un aperçu sur les investissements et les dépenses annuelles reliées à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le rapport (pages 10 à 12) présente 3 options : 1 – la piscine est gérée par une municipalité, 2 – la piscine est gérée par une coopérative formée des utilisateurs, 3 – la piscine est gérée par une régie intermunicipale (exemple : pompiers);

CONSIDÉRANT QU'avant de poursuivre, le conseil de la MRC de Témiscamingue souhaite obtenir une position officielle de chacune des municipalités (hormis la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming, qui ont déjà une piscine municipale dans leur secteur) quant à leur intérêt à s'impliquer dans la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Lefort,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

- QUE le conseil de la Municipalité de Duhamel-Ouest s'engage dans la poursuite de la démarche visant à connaître l'intérêt des autres

18-11-156



No de résolution
ou annotation

municipalités à construire une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue;

- QUE le conseil de la Municipalité de Duhamel-Ouest est intéressé à la réalisation d'un tel projet, et ce, peu importe le lieu de l'infrastructure aquatique;
 - Que le conseil de la Municipalité de Duhamel-Ouest ne s'engagera financièrement dans ce projet que lorsqu'il aura l'ensemble des informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée;
 - Que le conseil municipal ne favorise pas d'option pour le moment.
- Branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de Ville-Marie, route 101 Nord

Nous avons reçu l'estimation. SNC-Lavalin Stavibel Inc le 7 novembre dernier. L'estimation a été transférée au représentant du groupe de citoyens. Nous attendons leurs commentaires.

Une rencontre d'information avec les citoyens concernés est prévue le mardi 20 novembre 2018 à 20 h à la Salle Sarrazin pour valider l'acceptabilité citoyenne du projet et l'ingénieur sera présent pour répondre aux questions techniques.

- **Organisation d'élection municipale**

- Avis de vacance au conseil, siège # 6

La DG informe les membres du conseil qu'elle a reçu la démission d'Émilise Lessard-Therrien le 16 octobre 2018 et prenant effet la même journée. Elle démissionne pour assumer une nouvelle fonction soit député à l'Assemblée Nationale pour le comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Elle a été assermentée le 17 octobre 2018.

L'élection partielle est obligatoire.

Le scrutin doit être fixé parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis au conseil. Le choix de la date du scrutin doit être fait dans les trente jours qui suivent l'avis au conseil de la vacance. Dès que la date sera fixée, la secrétaire-trésorière en avisera le conseil.

- **Budget 2019**

- Planification de la réunion préparatoire du budget

La rencontre préparatoire du budget 2019 sera le mardi 4 décembre à 17 h 30.

- Planification de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 sera le mardi 18 décembre 2018 à 17 h 30.

- **Ressource humaine**

- Modification des heures de l'inspecteur des bâtiments adjoint

ENTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 18-07-103 étant donné les besoins à combler par les fonctions de l'inspecteur des bâtiments adjoint.

EN CONSÉQUENCE,

18-11-157



No de résolution
ou annotation

18-11-158

Les Éditions Juridiques F.D. - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

Il est proposé par Gilles Lefort,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers ;

DE MODIFIER les heures de l'inspecteur des bâtiments adjoint soit moins de 20 heures par semaine, aux mêmes conditions à partir du 3 décembre 2018 et ce pour une période indéterminée.

• **Législation, règlements et affaires juridiques**

- Adoption Règlement no. 270 modifiant le Règlement no. 197 de lotissement

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le Règlement de lotissement no. 197;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'amender le Règlement de lotissement no. 197 en conformité avec les articles 123 à 137.17, inclusivement, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire modifier ledit règlement aux fins d'y prévoir les modalités concernant une opération cadastrale pour les propriétés divisées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge également opportun de modifier la disposition concernant les entrées charretières.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Lefort,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers ;

QUE le Règlement no. 270 de Duhamel-Ouest, modifiant le Règlement de lotissement no. 197 soit adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no. 270, les modifications suivantes soient apportées au Règlement de lotissement numéro 197 :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 5.8 du chapitre 5 «Superficie et dimensions minimales d'un terrain ou d'un lot» est ajouté à la suite de l'article 5.7 par ce qui suit :

« Article 5.8 OPÉRATION CADASTRALE POUR LES PROPRIÉTÉS DIVISÉES

Dans le cas d'une opération cadastrale requise pour les fins de l'identification des copropriétés divisées, les superficies minimales prescrites aux sections 5.1, 5.2 et 5.3 ne s'appliquent pas pour la création des lots aux seules fins de déterminer les parties privatives ou communes. »

Article 3 L'article 6.11 du chapitre 6 «Le tracé des rues» est modifié en remplaçant le deuxième alinéa de cet article par le suivant :

« Article 6.11 ENTRÉE CHARRETIÈRE

(...)

Lorsqu'un ponceau doit être construit pour accéder à une propriété, la largeur d'accès minimale de l'entrée charretière est de 11 m (36 pieds) pour

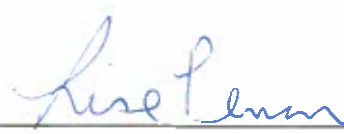


No de résolution
ou annotation

un commerce ou une entreprise agricole et de 8 m (26 pieds) pour une résidence. »

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Gilles Laplante, maire suppléant


Lise Perron, directrice générale et secr.-trés.

18-11-159

o Demande d'une indemnité de compensation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rétabli l'assiette du chemin du Golf en 2017;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble du lot 3 101 089 demande une indemnisation de 240 \$ pour la perte d'une superficie de 25.7 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a facturé aux propriétaires la somme de 1 711.71 \$ plus taxes pour la pose de traitement de surface sur 239.40 m² croyant que cette superficie appartenait aux propriétaires de l'immeuble et, que ceux-ci demandent le remboursement de 800 \$ plus taxes pour la superficie de 112 m² appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le processus lié à rénovation cadastrale a démontré qu'une partie de la clôture des propriétaires empiète sur l'emprise du chemin du Golf mais qu'elle a été installée en suivant la localisation antérieure des bornes et que les propriétaires demandent que la Municipalité se charge d'enlever la partie de cette clôture qui empiète et ce, aux frais de la Municipalité.

Il est proposé par Gilles Lefort,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

D'ACCEPTER la demande d'indemnisation des propriétaires de l'immeuble du lot 3 101 089 suivant les termes du préambule de la présente résolution, conditionnellement à la signature d'une entente visant à prévoir les modalités susmentionnées et prévoyant qu'aucune autre réclamation ou demande ne pourra être faite à la Municipalité en regard de cette situation de faits ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Municipalité.

6. Sécurité publique

• **Service incendie-Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)**

o Ratification du budget 2019 de la RISIT

18-11-160

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers ;

QUE le budget de l'année 2019 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT), démontrant des revenus 890 898 \$, des dépenses de 941 445 \$ et une affectation de l'excédent non affecté de 50 547\$ \$, soit ratifié.

- Prochaine rencontre le 20 novembre 2018

- **Sécurité civile**

- Demande d'aide financière- volet 1 du programme d'aide financière-Agence municipale 9-1-1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Gilles Lefort,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Lise Perron, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

- Plan de sécurité civile

ATTENDU QUE suite à l'élection partielle prévue, il y aura des changements au sein du présent conseil municipal et que des modifications devront être faites;

18-11-161

18-11-162



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE suite au programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter la nouvelle réglementation, il y aura une bonification du plan de sécurité civile dans les prochains mois;

ATTENDU QUE le bottin des ressources a été mis à jour.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Gilles Lefort
et résolu unanimement par les conseillers;

D'ACCEPTER le plan de sécurité civile révisé en date du 14-11-2018 tel que présenté en attendant la nouvelle version.

7. Ressources financières

- **Dépôt des rapports comparatifs des revenus et dépenses du 1 janvier 2018 au 31 octobre 2018**

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant soit au 31-10-2018 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

En fait, il y a deux rapports, un sur les activités de fonctionnement et l'autre sur les activités d'investissement.

Les rapports sont disponibles au bureau municipal pour consultation. (Pièce 200-18-11-01 et Pièce 200-18-11-02)

- **État comparatif incluant les prévisions sur mois à venir soit jusqu'au 31-12-2018**

Le rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice courant jusqu'au 31-12-2018 selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

En fait, il y a deux rapports, un sur les activités de fonctionnement et l'autre sur les activités d'investissement.

Les rapports sont disponibles au bureau municipal pour consultation. (Pièce 200-18-11-03 et Pièce 200-18-11-04)


- **Approbation des dépenses du 1 octobre 2018 au 31 octobre 2018 incluant les salaires et approbation de quelques dépenses de novembre 2018**

Il est proposé par Gilles Lefort,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE les dépenses pour la période du 1 octobre 2018 au 31 octobre 2018 et quelques dépenses de novembre 2018 pour un montant total de 55 498.48 \$, ainsi que les salaires nets pour un montant de 9 079.81 \$ soient acceptées et payées.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à Duhamel-Quest, ce 14 novembre 2018


Lise Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière

18-11-163



No de résolution
ou annotation

18-11-164

8. Affaires nouvelles, 2^e période de questions de l'assistance

Aucune question de l'assistance

9. Levée de la séance

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Gilles Lefort
et résolu unanimement par les conseillers;

DE LEVER la réunion. Il est 22 h 13.


Gilles Laplante, maire suppléant


Lise Perron, directrice générale et secr.-trés.

Je, Gilles Laplante, maire suppléant de Duhamel-Ouest atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.